

Communiqué de presse

Saint-Imier, le 20 septembre 2012

Les communes suisses débattent de l'énergie éolienne

Aujourd'hui se tient à Saint-Imier, berceau suisse des nouvelles énergies renouvelables, la première conférence de l'Espace découverte Energie sur le thème «Les communes suisses et l'énergie éolienne». Maires, représentants des services cantonaux, de JUVENT SA, du tourisme régional et de la sauvegarde du paysage exposent leurs points de vue respectifs avant de débattre ensemble lors d'une table ronde. Les résultats du questionnaire envoyé préalablement aux communes suisses montrent que les avis sur l'énergie éolienne sont partagés et que la réussite de l'implantation de parcs éoliens en Suisse repose avant tout sur l'objectivité des informations communiquées et la concertation des parties concernées.

Engagées dans l'Espace découverte Energie (EdE), les quatre communes de Cormoret, Courtelary, Saint-Imier et Villeret dans le Jura bernois bénéficient depuis 20 ans d'une expertise unique dans l'utilisation des énergies renouvelables. Ces communes ont dès lors souhaité partager leurs expériences et leurs connaissances lors d'une journée consacrée au thème «Les communes suisses et l'énergie éolienne». Plus de soixante participants – maires de communes suisses, autorités cantonales et fédérales, associations et autres personnes intéressées – assistent à cette journée de conférence présidée par Annelise Vaucher, présidente de l'EdE.

Les maires de Saint-Imier et de Villeret, Stéphane Boillat et Richard Habegger, mettent en avant les éléments de réussite qui ont permis l'implantation de la centrale éolienne de Mont-Crosin il y a plus de 15 ans, à savoir le partenariat de l'exploitant avec les communes et l'acceptation des parties concernées et de la population consultées tout au long du projet. Cette expérience devrait, à leur avis, permettre d'aboutir sans difficulté majeure au remplacement des quatre plus anciennes éoliennes par des machines plus performantes, ce qui représentera pour la centrale une augmentation de 40% de la production de courant.

Le président de JUVENT SA, Martin Pfisterer revient sur ces critères de réussite que sont la collaboration de l'exploitant avec les autorités et les habitants, la prise en compte de leurs demandes, la transparence de l'information et la création de valeur en terme de production de courant mais aussi sur le plan du tourisme et du développement économique régional. Le président de Jura & Trois-Lacs, le sénateur Hans Stöckli, confirme les retombées positives de la centrale de Mont-Crosin pour le tourisme et l'économie régionale. Cet avis n'est pas partagé par le président de Librevent, Jean-Daniel Tschan, qui conteste le fait que les centrales de Mont-Crosin et Mont-Soleil aient participé au développement touristique et économique de la région et qui regrette que les communes qui supportent les nuisances ne soient pas consultées.

Les deux représentants cantonaux, Katharina Dobler pour Berne et François Schaller pour Vaud, soulignent l'importance des plans directeurs cantonaux qui définissent les conditions-cadres de nouveaux projets éoliens. Les plans directeurs tiennent compte de différents critères pour le choix des sites, et notamment de l'impact sur le paysage. Ce critère est évidemment essentiel aux yeux du directeur suppléant de la Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, Roman Hapka, qui regrette le foisonnement anarchique de projets de parcs éoliens malgré l'élaboration par la Confédération en 2004 d'un Concept éolien suisse.

Une table ronde permet aux conférenciers d'ouvrir le débat et de répondre aux questions des invités. Ces derniers prennent ensuite part soit à la visite de la centrale éolienne de Mont-Crosin soit à la présentation des projets européens de la HE-Arc Ingénierie en matière d'énergie renouvelable.

Personne de contact

Annelise Vaucher, présidente de l'Espace découverte Energie

annelise.vaucher@bluewin.ch

Tél/fax: +41 32 944 17 12

Mobile: +41 79 682 34 20

Plus d'informations

www.espacedecouverte.ch

Saint-Imier, 20 septembre 2012

«Les communes suisses et l'énergie éolienne»

Synthèse du questionnaire préparatoire

En vue de la préparation de la journée «Les communes suisses et l'énergie éolienne», un questionnaire a été envoyé avec l'invitation à 190 communes.

Les questions étaient les suivantes:

- Votre commune est-elle concernée par l'installation actuelle ou future d'éoliennes?
- Votre commune s'est-elle déjà prononcée de manière favorable ou défavorable pour ce type d'implantation sur son territoire? Pour quelles raisons?
- Avez-vous lancé des actions de sensibilisation sur ce thème destinées à la population?
- Avez-vous pu tester l'acceptabilité de votre population par rapport à l'énergie éolienne? Si oui, comment la définiriez-vous?
- Quels sont, à votre avis, les aspects positifs et négatifs de l'énergie éolienne?
- Quels sont les éléments essentiels à la réussite de l'implantation de parcs éoliens dans notre pays?

45 communes suisses ont répondu à ce questionnaire:

14 VD, 13 BE, 4 FR, 3 JU, 3 NE, 3 VS, 1 GR, 1 SG, 1 SO, 1 UR, 1 LU.

29 communes sont concernées directement par des parcs ou des projets éoliens, 8 indirectement et 8 pas du tout.

Communes indirectement touchées moins favorables à l'énergie éolienne

Les autorités communales directement concernées par l'énergie éolienne, avec une centrale existante ou en projet, se sont dans la majorité des cas prononcées de manière favorable à cette énergie (23 sur 29) et 5 communes n'ont pas encore émis d'avis officiel sur le sujet. La population suit cette tendance mais dans une moindre mesure, puisque seuls les habitants de 16 communes se disent favorables à l'énergie éolienne. Dans 6 communes, les habitants sont partagés, et dans 7 communes, les autorités ne peuvent pas se prononcer sur le degré d'acceptation de leurs habitants. Aucun avis négatif n'est émis au sein de la population.

Dans les communes indirectement touchées (communes voisines ou dont un projet a été abandonné), les avis sont partagés autant du côté des autorités que de la population. Dans les 8 communes, on note trois avis négatifs au niveau des autorités, seulement 2 au niveau de la population.

Enfin, dans les huit communes qui ne sont pas du tout concernées, il n'y a pas de prise de position claire des autorités et de la population en faveur ou à l'encontre de l'énergie éolienne, ou alors n'est-elle pas rendue publique ou connue.

Rôle important des actions de sensibilisation

L'acceptation de la population est liée aux actions de sensibilisation mises en œuvre par la commune. Des actions ont été entreprises dans 24 communes qui sont, en majorité, concernées directement par l'énergie éolienne. Les habitants de 15 de ces communes sont favorables à cette énergie. Dans 4 communes, on ne connaît pas l'avis de la population. Dans 4 autres communes, les avis sont partagés alors que la population d'une seule commune s'est montrée défavorable. On peut en conclure que l'information à la population joue un grand rôle dans l'acceptabilité de ce type d'énergie.

Communes unanimes sur les aspects positifs et négatifs

Toutes les communes s'entendent sur les aspects positifs et négatifs de l'énergie éolienne.

Les aspects positifs cités: énergie renouvelable et propre, production locale avec retombées positives (notamment en termes financiers), technologie maîtrisée, démantèlement facile, contribution à la sortie du nucléaire.

Les aspects négatifs cités: impact sur le paysage, impacts sonores, impact sur la faune (notamment les oiseaux), rendement insuffisant en Suisse, nuisances pour le voisinage, production dépendante des conditions de vent, procédures longues pour l'installation.

Les avis divergent quant à deux thématiques: l'aspect touristique et le prix. Certaines communes considèrent l'éolien comme atout touristique alors que d'autres mettent en avant l'influence négative sur une zone touristique. Les avis sont également partagés quant au prix de l'énergie éolienne: trop chère pour certains, prix le plus bas des nouvelles énergies renouvelables pour d'autres.

Transparence, concertation, planification

Selon les communes interrogées, la réussite de l'implantation de parcs éoliens en Suisse repose sur plusieurs éléments:

- La transparence et l'objectivité des informations communiquées
- La concertation des personnes concernées (population, communes voisines, associations de protection de la nature) dès le début du processus
- Le soutien politique et populaire aux nouveaux projets
- Une planification à l'échelle inter-cantonale ou régionale plutôt que communale
- Une législation et des directives plus précises aux niveaux cantonal et national
- Des procédures moins longues
- Un rôle plus important de la Confédération dans la planification et dans l'acceptation de cette énergie
- Le choix d'un emplacement approprié: conditions de vent, éloignement minimal des habitations, intégration dans le paysage, transport de l'énergie produite, infrastructures sur place, accès facile
- Privilégier les parcs éoliens plutôt que des éoliennes isolées
- Une indemnisation équitable